

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

HABITAT À LOYER MODÉRÉ : Fichier partagé de la demande - Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Concours financier 2022

Relevant d'une démarche impulsée par Dijon métropole, le fichier partagé de la demande de logement à loyer modéré est, depuis le début de l'année 2011, porté par l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée par l'État à gérer le numéro unique de chaque demandeur ainsi que la relation avec les dispositifs nationaux dont le système National d'Enregistrement (SNE).

Ce dispositif simplifie les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul dossier à déposer avec la possibilité de le faire en ligne. Il permet également une observation territorialisée et partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires du logement à loyer modéré permettant d'apprécier les besoins sur les plans quantitatif et qualitatif avec pour finalité d'orienter et d'objectiver les politiques de programmation.

A l'appui des statistiques fournies par cet outil, à l'échelle de Dijon métropole, au 1^{er} janvier 2022, étaient enregistrés 9 714 ménages demandeurs soit, vis-à-vis des années antérieures, un nombre qui se maintient à la hausse (9 624 au 01/01/2021 ; 9 431 au 01/01/2020 ; 9 482 au 01/01/2019 ; 9 240 au 01/01/2018) :

- 56,50 % soit 5 492 dossiers (contre 5 418 en 2021, 5 206 en 2020, 5 314 en 2019 et 5 148 en 2018) correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné ;
- 43,50 % correspondent aux 4 222 dossiers de changement de logement (contre 4 206 en 2021, 4 225 en 2020, 4 168 en 2019 et 4 092 en 2018).

Il est observé que la tension reste significative. Au regard d'un volume plus important d'attributions effectuées durant l'année 2021 (3 175 contre 2 627 en 2020 ; 2 803 en 2019), une demande de logement s'avère en moyenne satisfaite pour 3,3 dossiers déposés (3,7 en 2020 ; 3,4 en 2019 ; 3,22 en 2018 ; 2,8 en 2017).

Le délai moyen d'attribution correspond à 320 jours soit 10,7 mois (318 jours/10,6 mois en /2020, 304 jours /10,13 mois en 2019 ; 294 jours/9,8 mois en 2018).

Sur la demande totale, 34,1% des dossiers portent sur un logement de type 2 ; 26,7% de type 3 ; 18,9% pour les logements de type 4 ; 14,4% pour les plus petites surfaces (T1-studio) dont 1,8% en résidences sociales) ; 5,9% concernent les typologies T5 et + .

Au titre de l'exercice 2022, pour le fonctionnement de cet outil partagé, l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) sollicite auprès de Dijon métropole un concours financier à hauteur de 5 000 €, soit un montant identique depuis 2012, représentant 4,9% de son budget prévisionnel (100 236 €).

Il est précisé que l'AREHA Est a sollicité également les contributions de l'État, d'Action Logement, d'autres collectivités telles que le Département de la Côte-d'Or qui se mobilise à même hauteur que Dijon métropole ; le dispositif étant financé à hauteur de 70% par les bailleurs sociaux.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, un concours financier d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits correspondants sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)